



C.A.P PETITE ENFANCE

CAP AE PE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE
(FORMATION PAR APPRENTISSAGE)

EN FORMATION PAR APPRENTISSAGE
SUR 24 MOIS

Destiné aux jeunes de 16 à moins de 30 ans
(15 ans révolus sortant de 3^{ème})

OBJECTIFS

Cette formation de niveau V d'une durée de 2 années permet :

- D'acquérir une expérience professionnelle par le biais du temps d'apprentissage en petite enfance,
- De définir et d'appréhender au mieux son projet professionnel,
- De postuler à des concours pour être ATSEM ou auxiliaire de puériculture
- De rentrer dans le monde du travail à domicile, en école maternelle, en multi accueil, centre de loisirs, garderie périscolaire et tout établissement d'accueil de jeunes enfants.



METHODES PEDAGOGIQUES

La formation offre la possibilité :

- De s'appuyer sur le vécu des temps d'apprentissage réalisés en écoles maternelles, crèches, haltes garderies, périscolaires, centre de loisirs sans hébergement, maisons d'assistants maternels
- De rencontrer des professionnels des différents lieux d'apprentissage
- D'intégrer une équipe de travail, de connaître un ou des publics aidés ou accompagnés,
- D'acquérir des compétences, un savoir faire, un savoir être...,
- De vivre des temps forts de formation à la Maison Familiale Rurale par l'apport de connaissances ou de visites de structures Petite Enfance.



MAISON FAMILIALE RURALE D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION – ANTENNE CFA

1, avenue du Général de Gaulle _ BP 10025 _ 79320 MONCOUTANT/SEVRE

☎ 05.49.72.60.96 / 📠 05.49.72.85.36

✉ mfr.moncoutant@mfr.asso.fr / WEB : www.mfr-moncoutant.fr



ORGANISATION DE LA FORMATION :

ÉCOLE / APPRENTISSAGE

UNE FORMATION PAR ALTERNANCE, UN VÉRITABLE TEMPS PLEIN DE FORMATION ASSOCIANT DES CONNAISSANCES VUES EN COURS ET DES COMPÉTENCES ACQUISES EN APPRENTISSAGE

Cours au centre de formation : 455 heures de cours

- Unités professionnelles

Accompagner le développement du jeune enfant Prévention santé environnement (PSE)	BLOC 1
Exercer son activité en accueil collectif	BLOC 2
Exercer son activité en accueil individuel	BLOC 3

Unités générales

Français et Histoire Géographie, EMC	EG1
Mathématiques – Sciences - Physiques	EG2
Education Physique et Sportive	EG3
Anglais	
Arts Appliqués et Cultures Artistiques	

Voyage d'étude à l'étranger

Période de formation sur le lieu d'apprentissage

1190 heures en entreprise soit 34 semaines permettant une découverte du métier et une acquisition de compétences dans le domaine de la petite enfance et un stage obligatoire de 4 semaines auprès d'un public de 0 à 6 ans.

Obtention du diplôme

- L'examen se déroule en épreuves terminales en fin de formation.

Statut et salaire pour l'apprenti

	- de 18 ans	De 18 à 20 ans	+ de 21 ans
1 ^{ère} année	25% du Smic	41 % du Smic	53% du Smic
2 ^{ème} année	37% du Smic	49% du Smic	61% du Smic

Tarif du SMIC au 01/01/2019 : 10.03€/heure

Après un CAP Petite Enfance

Je peux postuler :

- A l'épreuve orale pour l'école d'auxiliaire de puériculture
- Aux concours de la fonction territoriale (ATSEM : Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle, Educateurs de jeunes enfants)
- Aux postes d'ASEM (Agent Spécialisé en Ecole Maternelle privée)
- Aux différents postes dans les établissements (les multi accueil et centre de loisirs)
- A la fonction d'assistante maternelle après l'obtention de l'agrément
- Pour un Bac Pro « Services aux Personnes et aux Territoires » ou Bac Pro « ASSP »